

Accord Groupe de l'Intéressement aux résultats de l'exercice 2025

Il s'appliquera aux salariés de :
HSBC Continental Europe
HSBC Global Asset Management (France)
HSBC Global Services UK Limited (French branch)
HSBC Private Bank (Luxembourg) (French branch)

La prime d'intéressement 2025 est basée sur l'atteinte de 4 objectifs environnementaux distincts.

Indicateur n°1 : La consommation d'énergie : Chauffage, climatisation, électricité ;

Indicateur n°2 : La consommation d'eau ;

Indicateur n°3 : Les déchets : composés notamment des déchets recyclés ;

Indicateur n°4 : L'achat de papier.

Les indicateurs ainsi que l'objectif à atteindre sont rapportés à l'effectif (donnée par ETP).

Pour apprécier l'atteinte de l'objectif en 2025, pour chaque indicateur, sera prise en référence la consommation sur l'année civile 2024.

Les objectifs en 2025

Pour chaque indicateur, 3 niveaux d'objectifs de réduction de consommation en 2025 sont définis :

- **Ambitieux** avec une réduction de 4%,
- **Engageant** avec une réduction de 3%
- **Positif** avec une réduction de 2%.

Chaque objectif de réduction s'accompagne d'une enveloppe spécifique d'intéressement 2025.

montant en k€		1/ Ambitieux - 4%		2/ Engageant - 3%		3/ Positif - 2%	
Indicateurs climats / mesure par ETP	Données 2024 / FTE (données actuelles)	Objectif réduction 4% (indicateur par FTE)	Si objectif satisfait (-) 4% (en k€)	Objectif réduction (-) 3% (indicateur par FTE)	Si objectif satisfait à (-) 3% (en k€)	Objectif réduction (-) 2% (indicateur par FTE)	Si objectif satisfait à (-) 2% (en k€)
-1/ Consommation énergie	3,26	3,13	675	3,16	525	3,19	375
-2/ Consommation d'eau (m3)	5,67	5,44	675	5,50	525	5,56	375
-3/ Consommation Déchets (kg)	40,76	39,13	675	39,54	525	39,95	375
-4/ Achat Papier (Kg)	25,12	24,12	675	24,37	525	24,62	375
		Total	2 700		2 100		1 500

Ex : Si chaque indicateur atteint le niveau « Ambitieux », l'enveloppe maximum versée sera versée (2,7 M€)

L'enveloppe globale sera le cumul du résultat de chaque indicateur et ne pourra en aucun cas dépasser 2,7 millions d'euros (plafond légal).

Un « **Booster** » de 10 % est mis en place : Quel que soit le niveau d'atteinte de l'objectif, dès lors qu'au moins 3 objectifs sur 4 sont atteints la majoration s'appliquerait (dans le respect du plafonnement global de 2,7 M€)

Plafonnement légal de la prime globale d'intéressement (soit : 2,7 Millions €)

Le montant de la prime globale d'intéressement ne pourra pas excéder, annuellement, 20 % du total des salaires bruts et rémunérations versées aux collaborateurs concernés. Le plafond légal de la prime globale d'intéressement s'apprécie entreprise par entreprise.

Plafonnement légal de la prime individuelle d'intéressement

L'intéressement sera calculé sur le temps de présence* et ne pourra excéder ⅓ du plafond annuel 2025 de la Sécurité Sociale. Le montant excédentaire résultant de l'application de ce plafond fera l'objet d'une nouvelle répartition entre tous les salariés composant le « groupe » (selon le temps de présence), sans pouvoir dépasser le plafond légal individuel.

* Rapprochez-vous de vos élus pour connaître les jours assimilés à de la présence